

Feuille  
de route  
régionale  
en faveur  
de la pratique  
du vélo

VÉLO



## SOMMAIRE

LA RÉGION SE MOBILISE POUR DÉVELOPPER  
LA PRATIQUE DU VÉLO EN PAYS DE LA LOIRE ..... PAGE 4

LES CHIFFRES CLÉS ..... PAGE 5

AGIR POUR ENCOURAGER LE RÉFLEXE VÉLO  
AU QUOTIDIEN ..... PAGE 6

RENFORCER LA PRATIQUE DU VÉLO EN LOISIR ..... PAGE 12



© Région Pays de la Loire / Ouest-Médias

## FAIRE DU VÉLO UN MODE DE DÉPLACEMENT DU QUOTIDIEN

Dans le cadre de sa Feuille de route sur la transition écologique, la Région des Pays de la Loire agit pour développer les mobilités durables, et en particulier l'usage du vélo. Le vélo est un mode de déplacement non-polluant, peu coûteux et bon pour la santé.

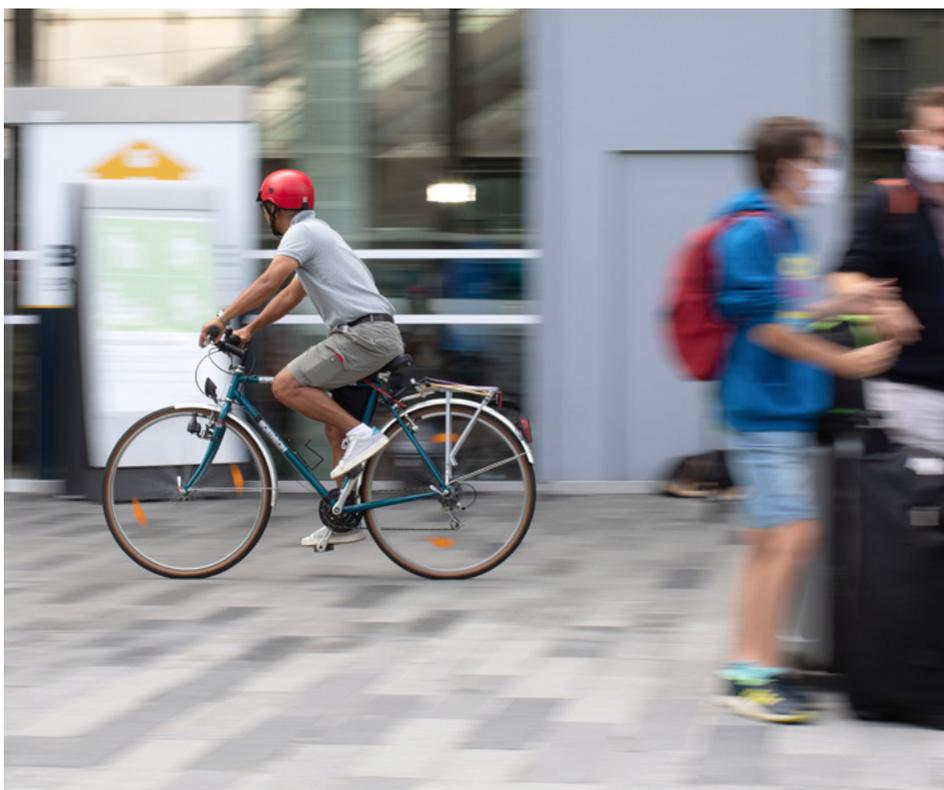
Aménagement de liaisons douces, développement des infrastructures et d'une offre de stationnement sécurisées, aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique et de vélos pliants... la Région propose de nombreuses solutions pour encourager et développer la pratique du vélo. Avec un objectif : faire du vélo un véritable mode de déplacement du quotidien.

Parallèlement, la Région poursuit son action en faveur du cyclotourisme et du vélo loisir. Car s'il est une région où le tourisme à vélo revêt une importance particulière, c'est bien en Pays de la Loire. Au carrefour de trois grands itinéraires, La Loire à Vélo, La Vélodyssée et La Vélo Francette, ce sont plus de 3 000 km de voies cyclables qui sont dédiées aux touristes à vélo dans notre région, leur permettant de profiter d'un mode de déplacement doux et d'une nature préservée.

**Christelle Morançais**  
Présidente de la Région  
des Pays de la Loire

## LA RÉGION SE MOBILISE POUR DÉVELOPPER LA PRATIQUE DU VÉLO EN PAYS DE LA LOIRE

Au quotidien pour se rendre au travail, ou le week-end et les vacances pour une balade, le vélo est un moyen de déplacement de plus en plus utilisé par les habitants des Pays de la Loire. La région se classe ainsi en tête des régions françaises pour l'usage du vélo dans les déplacements domicile-travail (Insee, 2017). Avec plus de 3 000 km d'itinéraires cyclables, elle propose une offre cyclable attractive avec des itinéraires cyclotouristiques de renommée internationale comme La Loire à Vélo et La Vélodyssée. La Région des Pays de la Loire soutient, via de nombreux dispositifs, la pratique du vélo. Deux objectifs principaux conduisent ces dispositifs régionaux : encourager les habitants à faire ce choix d'écomobilité dès qu'ils le peuvent et développer le tourisme à vélo.



4



### 1<sup>re</sup> région française

pour l'usage du vélo dans les déplacements domicile-travail :  
**2,8% des déplacements domicile-travail se font à vélo**  
en Pays de la Loire (Insee, 2017)



### 100 000 €

montant de l'enveloppe régionale adoptée  
pour l'aide à l'acquisition d'un **vélo à assistance électrique**  
pour les abonnés Aléop (modalités sur [aleop.paysdelaloire.fr](http://aleop.paysdelaloire.fr))



### 2,5 M€ investis

par la Région en 2019 et 2020  
via les Contrats Territoires-Région (CTR)  
et les Contrats de développement métropolitain  
**pour les projets d'aménagements sécurisés**  
en faveur des mobilités actives



**740 places de parking sécurisées** mises en œuvre  
par SNCF TER et subventionnées par la Région pour les vélos  
et 238 en cours de réalisation d'ici février 2021



**600 professionnels** engagés dans  
la démarche Accueil Vélo

**+15 000 vélos transportés** en 2020  
avec le Train Loire à Vélo

La Loire à Vélo, 1<sup>re</sup> destination cyclotouristique de France.



**3 000 km**  
d'itinéraires cyclables  
touristiques

La Loire à Vélo

La Vélodyssée

La Vélo Francette

5

# AGIR POUR ENCOURAGER LE RÉFLEXE VÉLO AU QUOTIDIEN

## AMÉNAGER DES INFRASTRUCTURES CYCLABLES SÉCURISÉES

La Région des Pays de la Loire accompagne financièrement la réalisation de liaisons douces depuis les centres-bourgs jusqu'au parvis des gares du réseau régional Aléop. À ce jour, près de **40 projets ont ainsi été subventionnés pour un investissement de plus de 3 millions d'euros**. Ces projets comprennent généralement un réaménagement du parvis de la gare, une refonte des stationnements automobiles, un emplacement pour les cars, et la prise en compte du rabattement cyclable, permettant ainsi d'optimiser la gestion des différents flux de voyageurs tout en favorisant l'intermodalité et l'usage des modes de déplacements actifs dont le vélo.



**Roch Brancour**,  
vice-président  
du Conseil régional  
des Pays de la Loire,  
président de la commission  
Transports, mobilité,  
infrastructures



*Plébiscitée par les habitants des Pays de la Loire, l'utilisation du vélo se renforce à la faveur de la crise sanitaire et donne l'occasion au vélo de s'affirmer plus encore dans l'espace urbain. En tête des régions en matière de déplacement domicile-travail, nous œuvrons pour renforcer l'utilisation du vélo, l'accessibilité à l'écomobilité, la multiplication et la sécurisation des parcs de stationnement, ainsi que le développement de toutes les pratiques de vélotourisme...*

*Cette politique volontariste, et son renforcement, nous permettra de changer de braquet.*



### MESURE 139 AUGMENTATION DU FINANCEMENT DES ITINÉRAIRES CYCLABLES EN RABATTEMENT SUR LES GARES ET POINTS D'ARRÊT ALÉOP

**Qui ?** Pour toutes les communes (à l'exception des communes abritant une gare ferroviaire nationale)

**Quoi ?** Financer des rabattements cyclables vers les points d'accès au réseau de transport régional Aléop (gares et points d'arrêt routiers), et nouveauté, vers les pôles générateurs de déplacements tels que les lycées ou les zones d'activités. La prise en compte du financement porte sur un périmètre jusqu'à 9 km (au lieu de 3 km) pour tenir compte de l'évolution des pratiques avec l'essor du vélo à assistance électrique (VAE).

**Combien ?** Dans le cadre du Plan de relance régional adopté en juillet 2020, le taux de cofinancement par projet est porté à 50% (au lieu de 30%) des dépenses éligibles dans la limite de 300 000 €.



La Région des Pays de la Loire soutient plus largement les **projets d'aménagements sécurisés favorisant le développement des mobilités actives**, notamment via les Contrats Territoires-Région (CTR) et les Contrats de développement métropolitain, exceptionnellement prolongés jusqu'au 30 septembre 2021 pour faire face à la crise sanitaire.

### En 2019 et 2020, la Région a ainsi subventionné une quarantaine de projets pour 2,5 millions d'euros.

Grâce aux fonds européens Feder 2014-2020, gérés par la Région, 30 projets de pistes cyclables ou voies vertes ont pu être cofinancés pour un montant Feder total attribué de plus de 4,4 millions d'euros. Le programme opérationnel Feder 2014-2020 participe également au financement des travaux et équipements liés aux Pôles d'échanges multimodaux (PEM) comme des dépenses liées à des parkings relais, des ouvrages de franchissement des voies permettant l'accès aux quais, des stationnements vélos, des aménagements urbains directement liés et nécessaires au fonctionnement du PEM.



### MESURE 86 FONDS RÉGIONAL EXCEPTIONNEL ET TEMPORAIRE PAYS DE LA LOIRE RELANCE INVESTISSEMENT INTERCOMMUNAL

Doté de 45 millions d'euros, ce fonds peut notamment servir, en tout ou partie, au financement de pistes cyclables. Pour les EPCI relevant des CTR, 10% minimum de la dotation régionale doit concerner des projets participant au déploiement de la politique régionale en faveur de la croissance verte. Ce fonds est ouvert jusqu'en juin 2021.



**Didier Huchon**,  
Maire de Sèvremoine (49)



### Des liaisons douces vers la gare de Torfou - Le Longeron - Tiffauges

*En avril 2019, nous avons inauguré la nouvelle gare de Torfou - Le Longeron - Tiffauges. Plus qu'une gare, elle est le point d'ancrage d'un projet de territoire ambitieux. Pour offrir un accès rapide, facile et sécurisé à la gare située en dehors des centres-bourgs pour chaque usager, notamment ceux qui ne sont pas motorisés, nous avons créé trois liaisons douces, reliant les bourgs de Torfou, du Longeron et de Tiffauges à la gare. La Région des Pays de la Loire nous a accompagnés financièrement dans cette réalisation, en allouant à la commune une subvention de 300 000 €.*



## AUGMENTER LE PARC DE STATIONNEMENT SÉCURISÉ AUX ABORDS DES POINTS D'ACCÈS AU RÉSEAU DE TRANSPORT RÉGIONAL

Pour renforcer l'intermodalité, la Région des Pays de la Loire développe une offre de stationnements sécurisés aux abords des points d'accès au réseau régional de transport Aléop.

Dans cette optique, via la réalisation d'un programme de déploiement spécifique ou de réalisations de Pôles d'échanges multimodaux (PEM), **la Région des Pays de la Loire a déployé sur l'ensemble du réseau Aléop en TER plus de 630 places sécurisées de type cyclo-blocs** (arceau présentant trois points d'attache sécurisés), ainsi que près de 800 places au sein d'abris sécurisés avec contrôle d'accès.

**En plus des 24 abris sécurisés existants, 8 installés d'ici le 1<sup>er</sup> trimestre 2021** pour répondre à de nouveaux besoins.

Ces déploiements s'inscrivent également dans le cadre du dispositif ALVEOLE piloté par la Fédération des usagers de la bicyclette (FUB) qui permet un cofinancement à hauteur de 60% de la fourniture des abris vélos sécurisés, via les certificats d'économie d'énergie (CEE). Des actions de sensibilisation réalisées à la suite de ces déploiements seront également menées par des associations ligériennes membres de la FUB. 800 000 € ont été votés par l'Assemblée régionale en juillet 2020 pour renforcer ce dispositif.



© Région Pays de la Loire / N. Dumaz



**Ronan Besseyre,**  
directeur de lignes  
Loire Océan (SNCF)  
Voyageurs - Direction TER  
Pays de la Loire)



*L'implantation de nombreux abris vélos répond aux besoins de nos clients : gagner du temps et laisser autant que possible sa voiture au garage. Ainsi des abris vélos plus grands, plus pratiques et adaptés aux vélos à assistance électrique, ont été déployés. Cela permet à chacun de venir jusqu'à la gare à vélo, sans être encombré dans le train et pour tout le reste de la journée. Ce type d'aménagement est indispensable pour attirer de nouveaux clients vers des modes de transports plus vertueux pour la planète, qui sont une priorité pour nous.*



## SOUTENIR DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR LA MOBILITÉ DANS LES TERRITOIRES

Le 14 février 2020, la Commission permanente du Conseil régional des Pays de la Loire a adopté le règlement de l'Appel à manifestations d'intérêt (AMI) « Solutions innovantes pour la mobilité dans les territoires ». À travers cet AMI, la Région et l'Ademe souhaitent **faire émerger des projets exemplaires de mobilité en milieu rural** illustrant une nouvelle façon de se déplacer en réduisant l'impact sur l'environnement (réduction des nuisances liées au transport routier, limitation de la consommation finale d'énergie et réduction des émissions de gaz à effet de serre) et en intégrant l'innovation sociale et économique (valorisation d'initiatives créatrices de valeur et de lien social). Dans ce cadre, l'AMI accompagne les projets de développement des mobilités actives dans les territoires. Son objectif est de soutenir des projets à la fois exemplaires, innovants et reproductibles sur d'autres territoires qui s'appuient sur une stratégie locale de mobilité.

Les projets lauréats ont principalement conduit à mettre en œuvre des services de VAE en location longue durée. Ces dispositifs apparaissent particulièrement pertinents pour faire évoluer les pratiques. Les retours d'expériences montrent qu'environ 60% des personnes ayant recours à ce type de service utilisaient auparavant leur voiture pour réaliser le même trajet.



### MESURE 138 AMI SOLUTIONS INNOVANTES POUR LA MOBILITÉ DANS LES TERRITOIRES JUSQU'AU 30 JUIN 2021

**Qui ?** Pour les EPCI (ou groupement d'EPCI) de moins de 150 000 habitants, les communes de moins de 50 000 habitants et les associations ligériennes  
**Quoi ?** Financer des projets exemplaires de mobilité en milieu rural reproductibles sur d'autres territoires  
**Combien ?** 50% maximum de la dépense dans la limite de 100 000 € en investissement et 50 000 € en fonctionnement.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

La Région en tant qu'employeur innove aussi en faveur de l'usage du vélo. Ainsi, depuis 2019, l'instauration d'une Indemnité kilométrique vélo (IKV) permet aux agents régionaux utilisant le vélo sur tout ou partie de leurs déplacements domicile-travail de bénéficier d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 200 €/an. Environ 220 agents ont bénéficié de ce dispositif en 2019, pour un montant d'environ 40 000 € pour la collectivité. En parallèle, les capacités de stationnement vélo du campus régional ont été augmentées pour répondre à l'évolution des pratiques de déplacement et une flotte de vélos électriques en libre service pour les agents a été mise en place.

## PARTICIPER FINANCIÈREMENT À L'ACQUISITION D'UN VÉLO

La Région encourage les abonnés TER qui souhaitent prendre leur vélo à bord du train à s'équiper de vélos pliants pour maîtriser le volume des vélos classiques embarqués à bord des trains. Elle subventionne l'achat de vélos pliants pour les abonnés annuels du réseau de transport régional Aléop.

Elle offre ainsi **une aide de 50% du prix d'achat du vélo pliant** dans la limite de 200 euros d'aide régionale. Ce dispositif s'adresse aux abonnés Tutti illimité du réseau Aléop en TER, aux abonnés mensuels Métrocéane, aux abonnés annuels des lignes autocars Aléop (hors abonnements scolaires) de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Sarthe, et aux abonnés mensuels des lignes autocars Aléop (hors abonnements scolaires) de Mayenne et de Vendée. Environ 370 dossiers ont reçu un avis favorable pour un total de subvention d'environ 65 000 € depuis la création de cette aide.

© Région Pays de la Loire / C. Chouillart



**René Cheval,**  
usager quotidien  
du TER

//

*Je prends le TER tous les jours, depuis quinze ans, pour me rendre au travail à Nantes. C'est plus rapide, moins cher que la voiture, je me laisse conduire et c'est meilleur pour l'environnement ! En plus, je me maintiens en forme en prenant mon vélo pour rejoindre la gare de Montaigu-Vendée. Pliable, mon vélo trouve facilement sa place dans le train. Cerise sur le gâteau, j'ai obtenu une aide de la Région pour investir dans ce vélo !*

//



### ET AUSSI...

#### MESURE 139 AIDE RÉGIONALE À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

**Qui ?** Pour les abonnés Tutti illimité du réseau Aléop en TER, les abonnés mensuels Métrocéane, les abonnés annuels des lignes autocars Aléop (hors abonnements scolaires) de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Sarthe ou les abonnés mensuels des lignes autocars Aléop (hors abonnements scolaires) de Mayenne et de Vendée

**Quoi ?** L'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE)

**Combien ?** 25% du prix d'achat du VAE dans la limite de 100 € d'aide régionale

## CONTRIBUER À FAIRE ÉMERGER UNE CULTURE VÉLO

La Région mène des **actions de sensibilisation à destination du grand public** pour favoriser les mobilités durables avec le Pays de la Loire Énergie Tour, organisé depuis 2018 à l'occasion de la Semaine européenne de la mobilité. Des démonstrations et des tests grandeur nature sont organisés afin de démontrer que ces nouvelles mobilités sont accessibles et fonctionnelles.

Par ailleurs, la Région organise tous les ans un colloque régional sur les mobilités durables en partenariat avec l'Ademe Pays de la Loire, dans le cadre du Pays de la Loire Énergie Tour. Destiné aux professionnels et aux collectivités, ce colloque a pour objectif de **présenter les actualités nationales et régionales en matière de mobilité durable, les innovations** et retours d'expériences d'acteurs locaux. La thématique du vélo a été abordée en 2020 lors de la 3<sup>e</sup> édition du colloque qui s'est déroulée le 17 septembre 2020, avec une table ronde intitulée « Le vélo, enjeu majeur de la mobilité durable ». Un « pitch » a également permis de présenter le vélo à assistance électrique : « Le vélo c'est le nouveau smartphone ».



### LE SAVIEZ-VOUS ?

La Région des Pays de la Loire a été retenue en tant qu'employeur afin de participer à la mise en place du label Employeur Pro Vélo. Portée par la Fédération des usagers de la bicyclette (FUB), la démarche vise à développer ce label et le référentiel afférent qui permettra de fixer un niveau d'engagement (bronze, argent, or) en fonction de l'implication constatée. Ce label aura par la suite vocation à être largement diffusé auprès de l'ensemble des partenaires de la Région afin de créer une dynamique vertueuse en faveur du vélo.

# RENFORCER LA PRATIQUE DU VÉLO EN LOISIR

## RÉALISER DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES INSCRITS AU SCHEMA RÉGIONAL DES VÉLOROUTES

La Région propose aux collectivités locales ligériennes un soutien à la création, à la sécurisation et à la modernisation des itinéraires cyclables inscrits au Schéma régional des véloroutes (SRV), pour les projets d'un montant supérieur à 100 000 €. Ce soutien vise à développer la pratique du vélo auprès des publics locaux et touristiques. L'aide régionale peut atteindre 25% du coût d'aménagement des itinéraires cyclables inscrits au SRV. Les bénéficiaires sont les collectivités locales aménageuses.

**En 2020, 12 projets ont été soutenus au titre du SRV, correspondant à 2,3 millions d'euros de soutien régional pour 9 millions d'euros d'investissement (soit 25% d'aide régionale).**



© Région Pays de la Loire / P. Chabot - Les beaux matins

## AMÉNAGER DES AIRES D'ARRÊTS SUR LES VÉLOROUTES NATIONALES

La Région soutient les projets d'aménagements d'aires d'arrêt sur les véloroutes nationales à hauteur de 25% de la dépense éligible, avec une aide maximale de 50 000 €. Les projets localisés sur l'ensemble des itinéraires nationaux traversant la région sont éligibles : La Loire à Vélo, La Véloodyssée, La Vélo Francette, La Véloscénie, La Vallée du Loir à Vélo, La Vélobuissonnière et La Véloroute V45.

**Sur La Loire à Vélo, la Région dispose de 78 aires d'arrêts.**

© Mayenne Tourisme / Julia Desné



**Julia Desné,**  
chargée de mission  
tourisme itinérant à  
Mayenne Tourisme (53)



*Depuis plusieurs années, le cyclotourisme est en plein essor. De nombreux visiteurs cherchent à sortir des sentiers battus pour parcourir des itinéraires moins fréquentés par les touristes dans des destinations authentiques, propices au retour aux sources. Autant d'éléments qui permettent à la Mayenne de proposer une expérience de voyage slowtourisme au travers du tourisme itinérant.*

*La Région apporte au Département de la Mayenne un soutien à la création, la rénovation et la promotion des itinéraires cyclables inscrits au Schéma vélo régional. Elle aide également nos professionnels offrant des services spécifiques aux cyclotouristes.*



## MAINTENIR UN SERVICE DE TRANSPORT DÉDIÉ AUX VÉLOS SUR LE TRACÉ DE LA LOIRE À VÉLO

Depuis l'été 2018, le service « Train Loire à Vélo » est proposé aux cyclotouristes sur la ligne Orléans – Tours – Nantes – Le Croisic, qui longe la Loire à Vélo. Ce projet innovant, de trois millions d'euros financés par la Région, consiste en l'adaptation de cinq rames TER de type Régio 2N, grâce à un équipement unique en France appelé « Jumbo Vélo ». Ces rames peuvent transporter jusqu'à 50 vélos et 417 passagers. Le coût du service, partagé à parité avec la Région Centre-Val de Loire, s'est élevé à 310 000 € en 2020.

**Près de 15 000 vélos ont été transportés grâce à ce dispositif durant l'été 2020.**

© Au bord de Loire / Benoit Poitiers



**Benoit Poitiers,**  
gérant du camping  
« Au bord de Loire »  
à Gennes-sur-Loire (49)



*Le tourisme à vélo est un élément clé de mon activité. Tous mes hébergements sont aménagés pour recevoir les cyclotouristes. Le vélo à assistance électrique se démocratise et permet à tous de faire de l'itinérance en fonction de ses capacités et envies. La Région m'apporte toute son aide en nous proposant des formations spécialisées sur l'accueil vélo pour devenir de vrais spécialistes du tourisme à vélo. Au sein de mon camping, les projets portent sur le développement de circuits, nouveaux services et activités adaptées à cette clientèle.*



## SOUTENIR LES OFFRES DE SERVICE AUX CYCLOTOURISTES

La Région des Pays de la Loire soutient le développement des services aux cyclotouristes via la démarche Accueil Vélo. L'appel à projets Accueil Vélo a pour objectif principal de favoriser le développement des services nécessaires à la pratique de l'itinérance sur les itinéraires achevés ou en cours d'achèvement du SRV. Les projets d'investissement présentés consistent à améliorer l'accueil des cyclotouristes pour les itinéraires de la Sarthe et de la Mayenne et à développer l'offre de locatifs confortables louables à la nuitée pour tous les campings de la région situés sur un itinéraire inscrit au SRV. Les taux d'intervention sont de 30% et vont jusqu'à 40% pour les projets localisés en secteur rural. Cet appel à projets est ouvert du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020.

**De 2016 à 2020, 25 projets ont été soutenus au titre de l'appel à projets Accueil Vélo, avec un soutien régional de 68 000 € pour 350 000 € d'investissements.**



© Région Pays de la Loire / Ouest-Méclis



#pdlvélo

# VÉLO



Adéop  Région  
PAYS  
de la  
LOIRE

